

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de BOUTIGNY-PROUAI**  
**Séance du 29 septembre 2006**

L'an deux mille six, le vendredi 29 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouais, légalement convoqués le vendredi 22 septembre, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

**Étaient présents** : Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Sylvie BENGUIGUI, Marc BALLESTEROS, Monique PETIT, Fabrice GEFFROY, Josette JOYEUX, Isabelle PETIT, Maryse DELATTRE, Claude SERREAU, Stéphane MÉJANÈS, Anne DEMERLÉ, Roland HEYER, Pierre GAPIILLOU.

**Étaient absents** : Jean-Marc BARRIÉ ayant donné pouvoir à Mireille ÉLOY, Roland VEILLEROBE ayant donné pouvoir à Marc BALLESTEROS, Corine LE ROUX ayant donné pouvoir à Fabrice GEFFROY, Denis MEIH ayant donné pouvoir à Daniel BRUNET.

**Commission consultative :**

**Était présent** : Gilbert GAINON

**Étaient absents** : Luc JOYEUX, Roger MEIH, Jean-Pierre LELAIDIER, Elisabeth SELMAN.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19            En exercice : 18

Membres présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 18

Nommé secrétaire de séance : Claude SERREAU

1- **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal**

*Le Compte-rendu du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité*, toutefois il est demandé par Maryse DELATTRE que la phrase du dernier paragraphe du compte-rendu soit modifiée et remplacée par « Madame le Maire souhaite interroger à nouveau.... ».

Par ailleurs, Sylvie BENGUIGUI précise que selon elle, le prix de revient du repas du 14 juillet est supérieur aux 8 € rapportés dans le compte rendu.

2- **Projet de partenariat avec un village du Sénégal**

Madame le Maire laisse la parole à M. Philippe Seray de l'association KASOUMAÏ qui a accepté de venir présenter aux membres du Conseil présents un projet de partenariat avec un village du Sénégal que Madame le Maire souhaiterait voir aboutir.

Les intervenants sont venus donner des informations, parler de leur expérience sur ce projet de partenariat et de développement.

De prochaines semaines une réunion avec les enseignantes du groupe scolaire de Boutigny-Prouais sont envisagées afin que les enfants soient partie prenante à ce projet.

Madame le Maire à la fin de la projection du diaporama s'engage à réinviter lors d'un prochain Conseil Monsieur Seray et son équipe afin de répondre aux diverses questions

soulevées par les élus et permettre à l'assemblée communale de statuer sur la suite à donner à ce projet.

Madame le Maire après avoir raccompagné les intervenants, et avant de reprendre le point n°3 de l'ordre du jour, tient à remercier publiquement l'ensemble des élus présents pour la marque de sympathie dont ils ont fait preuve à son égard lors de la cérémonie de sa remise de médaille de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

### 3- Election d'un Responsable « Commission scolaire »

Madame le Maire laisse la parole à Roland Heyer qui expose les motifs de sa décision de renoncer pour raisons personnelles à la présidence de la Commission scolaire.

Madame le Maire rappelle qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau responsable chargé du suivi des relations avec le Conseil d'école du groupe scolaire de Boutigny-Prouais pour cette année scolaire 2006/2007.

Après un rapide tour de table pour connaître les candidatures, il est procédé à l'élection des membres de cette Commission Communale.

Est élue, à l'unanimité, Madame Monique Petit comme Présidente et Roland Heyer comme Vice-Président en remplacement de Stéphane Méjanès qui a souhaité également mettre un terme à sa participation.

### 4- Transformation de la Bibliothèque associative en Bibliothèque Municipale

Madame le Maire rappelle que cette transformation avait déjà été présentée à l'assemblée communale lors d'une précédente réunion.

Pour permettre de réaffirmer la volonté des élus de maintenir une bibliothèque de proximité à Boutigny-Prouais, accessible à l'ensemble des administrés mais aussi aux enfants fréquentant les écoles, Madame le Maire informe les membres du Conseil présents de la nécessité du passage de la bibliothèque associative en bibliothèque municipale.

Elle rappelle également que la personne recrutée en emploi CAE (Monsieur CZODOR) semble donner entière satisfaction. Cependant du fait de son statut, il ne peut se voir confier la responsabilité de la tenue de la régie permettant d'encaisser les adhésions.

Il est proposé aux élus de confier cette mission à Madame KNIPPER qui aura également la charge de l'agence postale communale. Sylvie BENGUIGUI s'interroge sur la complication engendrée par la délocalisation du paiement des inscriptions, elle souhaite que l'on réfléchisse à une solution simple pour les administrés.

Madame le Maire précise qu'un bilan complet sur la bibliothèque sera fait lors d'une prochaine séance du Conseil.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'entériner le passage de la bibliothèque associative en bibliothèque Municipale et autorise Madame le Maire à créer une régie propre à la bibliothèque pour encaisser à l'avenir les cotisations des adhérents.*

#### 5- Désignation d'un membre délégué de la Commune de Boutigny-Prouais à l'Office du Tourisme du Pays Houdanais

Madame le Maire rappelle que suite à l'élargissement du nombre de communes adhérentes à l'Office du Tourisme du Pays Houdanais, il est demandé que chaque conseil municipal désigne un membre délégué pour la représenter dans cette instance.

Pour mémoire, avant la modification des statuts Monsieur Claude Serreau siégeait au nom de la Commune, avec Monsieur Claude Charles comme représentant de l'ASPIC.

Madame le Maire donne la parole à Claude Serreau qui précise aux élus présents les modalités de fonctionnement de ce syndicat.

Afin de tenir compte des nouveaux statuts et désigner un représentant de la Commune au sein de cet Office, Madame le Maire fait un rapide tour de table pour connaître les candidatures.

*Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, élit Claude SERREAU comme membre délégué de la Commune à l'OTPH.*

#### 6- Paiement de diverses factures en Investissement

Madame le Maire propose aux membres du Conseil présents de passer en investissement diverses factures de biens présentant un caractère de durabilité , à savoir :

- les glissières de sécurité installées à la place des jardinières dans le virage à Rosay pour un montant de 6 460,34 €TTC
- et un groupe électrogène, pour les services techniques pour un montant de 749 €TTC

Madame le Maire laisse la parole à Daniel Brunet qui rend compte aux élus présents de son suivi de chantier lors de l'installation de cette barrière. Il a envisagé de faire ajouter par les services du département des gravillons mais les services de la DDE ont mentionné le risque de voir se développer du bruit pour les riverains. Madame le Maire va répertorier les différents accidents intervenus à cet endroit afin de solliciter une attention toute particulière de la DDE pour trouver une solution. Il en profite pour informer les élus du suivi du chantier de la déchetterie.

*Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à passer en investissement les deux factures ci-dessus désignées*

#### 7- Fixation des nouveaux tarifs cantine et garderie

##### CANTINE :

Madame le Maire informe les élus présents de la nécessité de fixer pour cette année scolaire, le tarif de la cantine par une délibération du Conseil Municipal.

La Préfecture a signifié la liberté donnée désormais aux communes de fixer les tarifs.

Madame le Maire tient à rappeler que pour tenir compte de la pression fiscale générale ressentie par la population et de l'augmentation très raisonnée de notre prestataire « Yvelines Restauration » 1 % en 2006 après une stagnation des tarifs en 2005 et en dehors de toute échéance électorale, elle souhaite le maintien des tarifs actuels, **à savoir 2,52 €/ repas**, pour une facturation du repas par notre prestataire à 2,28 €

Elle informe les élus qu'il a été servi 24 378 repas en 2005. En septembre de cette même année 2005, les commandes s'élevaient à 3 075 repas, et pas moins de 3 222 repas en septembre 2006. Il est à noter qu'il y a plus de 100 rationnaires/jour cette année sur le site scolaire de Boutigny.

Daniel Brunet souhaite quant à lui une légère augmentation des tarifs, car il rappelle que le prix facturé par la Commune ne tient pas compte de l'investissement et des frais de fonctionnement (salaires, électricité, etc...). Stéphane MÉJANÈS, Monique PETIT sont d'accord avec cette légère augmentation.

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil la fixation des tarifs communaux pour le périscolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a adopté à compter du 1<sup>er</sup> novembre :

- à 2,55 € le prix du repas à la cantine scolaire pour la saison 2006-2007.

#### **GARDERIE COMMUNALE :**

En ce qui concerne la garderie communale, Madame le Maire informe les élus présents que cette année plus encore que l'année dernière, elle rencontre un vif succès malgré les craintes de certains parents lors de la démission de l'ancienne responsable.

Ce service à la population étant équilibré par la perception des redevances des parents, Madame le Maire propose donc le maintien des tarifs actuels, **à savoir 2,60 € le matin, 3,15 € soir et 4,60 € matin et soir.**

Pour information elle rappelle que 67 familles ont rempli un dossier cet année pour 102 enfants. Au mois de septembre, c'est un total de 92 enfants qui ont été accueillis avec une moyenne de 20 à 25 enfants le matin et 30 à 35 enfants le soir.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de maintenir les tarifs de la garderie communale aux tarifs actuels.*

#### **8- Fixation du taux de remboursement du transport scolaire**

L'an dernier, l'assemblée communale avait convenu la fixation du taux de remboursement du transport scolaire à 25 % du prix payé par les familles pour les enfants ayant pris une carte de transport pour le lycée de la Queue- lez- Yvelines.

Madame le Maire rappelle que pour les élèves fréquentant des établissements publics à Dreux ou à Houdan, les parents ne paient que 75 % du ticket puisque la Commune prend à sa charge immédiate les 25 autres %.

Face au coût représenté pour le budget communal, dans le même esprit que la tarification des services « périscolaires » et pour tenir compte d'une pression fiscale « générale », Madame le Maire propose là aussi de maintenir le taux de remboursement à 25 %.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir le taux de remboursement du transport scolaire à 25 %.*

#### 9- Budget Communal – Décision Modificative N°1

Madame le Maire informe de la nécessité de passer des écritures permettant l'ajustement comptable de certains postes (ex : produits de traitement, carburants, fioul, affranchissement etc....).

Ces décisions modificatives sont nécessaires pour permettre les paiements d'ici la fin de l'année 2006. L'autorisation est demandée par Madame le Maire de se servir de 6 000 € de la somme globale de 10 000 € inscrite en « dépenses imprévues » lors du vote du budget.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du budget Communal permettant l'ajustement comptable de certains postes en fonctionnement.

#### 10- Délibération pour signature d'une convention pour création d'une Agence Postale Communale

Madame le Maire rappelle que voilà un peu plus de 2 ans, elle avait évoqué avec les élus les différentes réclamations d'administrés, venus la voir pour l'entretenir de leur incapacité à recourir aux services de la Poste de Broué, compte tenu de ses jours et heures d'ouverture.

Depuis septembre 2004 donc, et en accord avec la volonté des membres du Conseil, Madame le Maire a proposé la candidature de la Commune pour l'ouverture d'une agence postale communale dans nos locaux.

Après de nombreuses relances depuis cette époque restées jusqu'ici sans réponse, Madame le Maire a le plaisir d'annoncer officiellement aux membres du Conseil présents, que la candidature de Boutigny-Prouais a été retenue et que nous devrions pouvoir ouvrir cette agence à la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre de cette année.

Pour se faire, il convient que le Conseil Municipal l'autorise à signer une convention qui nous lie avec la Poste pour les différents services de base proposés : postaux, financiers et prestations associées et autres produits que sont la vente de cartes téléphoniques France Télécom classiques.

Madame le Maire rappelle que la gestion de cette agence postale communale sera confiée à un agent territorial titulaire de la fonction publique, en l'occurrence Christine Knipper.

L'Agence Communale sera ouverte à raison de 60 heures par mois *les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h 30 à 17 h 30 ; le samedi de 8 h 30 à 11 h 30*

La Poste se chargera de la formation de l'agent (15 demies journées à partir du mois d'octobre) et versera une indemnité compensatrice à la Commune de 812 € mensuels.

Madame le Maire propose de conclure cette convention pour une durée de 5 ans.

Aux questions de sécurité et d'aménagement des locaux soulevées par Pierre Gapillou et Maryse Delattre, Madame le Maire tient à préciser que les représentants de la Poste viendront aménager à leurs frais les locaux communaux.

Madame le Maire fait lecture d'une coupure de presse parue dans la République du Centre du 22/09/06 suite à un conseil municipal à Broué, à savoir :

« Le Maire donne lecture du courrier de Didier Renvoisé, chef de projet à la Poste. On apprend ainsi qu'une agence postale communale va ouvrir à Boutigny, et qu'après 8v mois de fonctionnement un bilan d'activité sera réalisé qui permettra de redéfinir la présence postale à Broué ».

Madame le Maire tient à préciser qu'elle n'a aucunement « court-circuité » le maintien de l'existence de l'agence de Broué par l'ouverture d'une concurrence déloyale, voire souterraine. En effet, c'est après l'abandon par le Conseil municipal de la Commune de Broué de la « Municipalisation » de son bureau postal que Madame le Maire de Boutigny-Prouais a fait acte de candidature auprès des services postaux.

Et c'est en toute transparence, qu'elle souhaite remercier, l'Association des Maires d'Eure-et-Loir, Madame Brigitta Hessel conseillère régionale, Monsieur Renvoisé chef de projet à la Poste et Monsieur le Député Jean-Pierre Gorges pour leur soutien dans l'élaboration et la réussite de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer la convention de création d'une agence postale communale à Boutigny-Prouais

#### 11- CCPH – Modification des statuts :

Madame le Maire informe de la nécessité pour chaque commune membre de se prononcer sur la modification des statuts de la CC Pays Houdanais votée lors du conseil Communautaire du 13 juin dernier et notamment :

- Développement économique – définition de l'intérêt communautaire des zones d'activités

Le 13 juin 2006, le conseil communautaire de la CC Pays Houdanais après en avoir délibéré à l'unanimité a voté que l'intérêt communautaire de la compétence « Création, réalisation et la gestion de zones d'activités industrielles, artisanales, tertiaires ou mixtes (équipements publics, habitat et activités économiques) est défini de la manière suivante :

« Est reconnu d'intérêt communautaire : tout ensemble de terrains d'une surface minimale de 1 ha classé en zone UI et AUI des PLU, POS et documents d'urbanisme des communes et approuve la modification des statuts de la CC Pays Houdanais portant sur la définition de l'intérêt communautaire pour cette compétence « Création, réalisation et gestion des zones d'activité industrielles, artisanales, tertiaires ou mixtes ».

- Compétence SCOT –Transfert au profit de la CCPH.

Ce même 13 juin 2006, le conseil communautaire de la CC Pays Houdanais après en avoir délibéré à l'unanimité demande aux communes membres de la Communauté de lui transférer la compétence « **Schéma de Cohérence Territoriale** » nécessaire pour

qu'elle puisse élaborer un schéma de secteur, afin de pouvoir organiser et traduire notamment ses actions en matière de gestion des rivières, de réseau de chemins verts, de maîtrise des ruissellements, dans les documents d'urbanisme.

Monique Petit s'interroge sur les conséquences pour la Commune de ce transfert de compétence, Madame le Maire laisse la parole à Anne Dermerlé qui explique brièvement l'impact de ces décisions sur notre Commune et notamment en ce qui concerne notre procédure de passation de POS en PLU.

Marc Ballesteros quant à lui se déclare vigilant sur la traduction concrète pour les administrés de ces prises de compétences et ceci afin d'éviter la réitération d'opérations dommageables pour l'impact de l'image de la CC Pays Houdanais dans la population (notamment la campagne de curage des cours d'eau relevant cette année de la compétence communautaire et visiblement mal réalisée).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, ratifie les deux délibérations prises par le Conseil Communautaire de la CC Pays Houdanais comme expliquées dans les termes ci-dessus.

## 12- Informations et questions diverses

- Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil présents des suites données à sa lettre concernant la réfection des routes départementales et notamment l'axe Boutigny - hameau de Cloches. La Réfection de la route est programmée par les services départementaux pour le début de l'année 2007.

Roland Heyer intervient pour signaler le dysfonctionnement depuis plusieurs mois de l'éclairage situé devant chez lui, et évoque les problèmes de sécurité que cela lui pose du fait du passage à vive allure de véhicules et l'absence de trottoir.

Madame le Maire lui répond qu'elle est consciente des nombreuses plaintes concernant les réparations sur l'éclairage public. La commune disposant de 191 points lumineux, Madame le Maire a demandé à la SICAE-ELY de lui adresser des plans détaillés des éclairages et un descriptif des pannes rencontrées (certains semblent en effet vandalisés régulièrement).

Elle regrette la constatation des dysfonctionnements non résolus par le prestataire et s'engage à suivre au plus près le suivi de l'entretien. Daniel Brunet confirme les propos de Marc Ballesteros et de nombreux élus signalant une dégradation de l'entretien du réseau d'éclairage dans le temps, même s'il tient à pondérer ses propos par le rappel de la vétusté de nombreuses installations.

- Madame le Maire énumère aux membres du Conseil présents la liste des travaux qui restent à engager sur cet exercice et de leur avancement :

- La toiture pour la Mairie de Prouais 30 000 € les travaux débiteront à la de cette année.
- Le columbarium pour le cimetière de Boutigny voté lors d'un précédent Conseil devrait être réalisé fin novembre.
- Le préau de l'école de Prouais : Madame le Maire laisse la parole à Daniel Brunet qui signale que le choix du revêtement mural n'est pas encore arrêté, mais que l'on s'oriente vraisemblablement vers un revêtement de type linoléum.
- Cadre de vie : reste à faire.

- La déchetterie : les travaux se terminent. L'ouverture au public est prévue le 16 octobre prochain (les lignes électriques et téléphoniques vont être enterrées jusqu'au hameau « des Joncs »).
- Le PLU : prochaine réunion de travail avec les institutionnels courant octobre. Anne Demerlé signale que la Commune de Broué a souhaité s'associer à l'étude.

Fabrice Geffroy rapporte les propos de Corine LE ROUX qui rend compte des nombreux échos concernant des troubles de voisinage dans le Hameau de « Bouchemont ».

Madame le Maire décide de rappeler la Gendarmerie de Nogent-le-Roi afin de faire respecter l'ordre public.

Par ailleurs, elle répond favorablement à la demande de Fabrice Geffroy de voir les employés communaux mettre du calcaire rue de la Charmoie à Prouais et décide d'intervenir auprès des services généraux du département afin d'avoir des explications sur l'absence d'ADSL dans cette rue.

Madame le Maire réitère sa demande auprès des responsables de quartier, pour établir un point sur l'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 00 h 00.